

FORMATION PERMIS AM OPTION QUADRICYCLE

FORFAIT 8H À 480€*

(MINIMUM OBLIGATOIRE)

INCLUS DANS LE FORFAIT

DE LA THÉORIE

(NOTIONS DE CODE ET COMPORTEMENT SUR LA ROUTE)

DE LA PRATIQUE SUR PISTE PRIVÉE

(MANIABILITÉ SUR PISTE)

DE LA PRATIQUE EN CIRCULATION

(SUR VOIES OUVERTES)

DE LA PRATIQUE EN CIRCULATION

(SUR VOIES OUVERTES)

1H DE SENSIBILISATION AUX RISQUES SUIVI DUN BILAN

(AVEC PRÉSENCE D'UN PARENT OBLIGATOIRE SI MINEUR)

GESTION ADMINISTRATIVE DE LA FABRICATION DU PERMIS

RÈGLEMENT

Il vous sera demandé un chèque de globalité de la formation lors de l'inscription. Celui-ci sera encaissé uniquement le premier jour de la formation

Pour toute annulation (moins de 48h avant la formation) sans motif réel et sérieux, le chèque serait alors encaissé.

Tous nos prix sont au tarif unitaire TTC- Ils sont disponibles en agence sur simple demande

SARL ECPR - 16 RUE VICTOR HUGO - 35600 REDON - 02.99.71.26.04 - contact@ecpr.bzh -
AGREMENT : E1903500150

TARIFS VALABLES JUSQU'AU 30/06/2026



ecpr

DOCUMENTS

À FOURNIR

ÂGE DOCUMENTS	14 ans (AM)	15 ans (AAC-AM)	16 ans (B-AAC-AM-A1)	17 ans (B-AAC-AM-A1)	18 - 21 ans (B-AAC/CS-AM-A-BE-B96)	21-25 ans (B-AAC/CS-AM-A-BE-B96)	25 ans + (B-AAC/CS-AM-A-BE-B96)
1 photo d'identité numérique agréée ANTS	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Photocopie carte d'identité recto/verso	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
ASSR 1	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗
ASSR 2	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Photocopie de la jdc/japd	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓
Attestation de recensement	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Photocopie du permis de conduire (si déjà obtenu)	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Justificatif de domicile moins de 3 mois	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Carte d'identité hébergeant (si élève hébergé par un tiers) + attestation d'hébergement	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

✓ Documents à fournir – Points importants

- **Carte d'identité** : les 4 bords doivent être visibles sur la copie (recto et verso sur la même page).
- ASSR, Recensement ou JDC : signature obligatoire.
- **Hébergement** : Le justificatif de domicile, la pièce d'identité de l'hébergeant et l'attestation d'hébergement doivent **porter les mêmes nom et prénom**. **Si 2 noms sur le justificatif**, les 2 identités doivent apparaître sur l'attestation + 2 pièces d'identité à fournir.
- **Photo d'identité** : différente de celle de la carte si celle-ci date de plus de 5 mois à la date d'inscription/formation.
- **Consignes photo** : sans lunettes, sans sourire, oreilles dégagées.

✗ : documents non nécessaires en fonction de l'âge ou de la formation

HORAIRES

OUVERTURE AGENCES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
REDON		10H-12H 13H30-18H00	10H-12H 13H30-18H00	13H30-18H00	10H-12H 13H30-18H00	SUR RDV
MALANSAC			14H-16H		16H30-18H30	11H-13H
ALLAIRE		16H30-18H30	16H30-18H30			8H30-10H30
GUEMENE			16H30-18H30	17h30-18h30	16H30-18H30	10H30-12H
LA GACILLY			16H30-18H30	17h30-18h30	16H30-18H30	10H30-12H

L'accueil téléphonique n'est pas assuré le samedi, vous pouvez donc nous contacter par courriel ou bien passer directement en agence !

Toutes nos informations de contact sont sur notre site internet ecpr.bzh.

Les examens ETG et ETM sont valables 5 ans sans limite de passages d'examens pratiques (arrêté du 17/11/2022)

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux pour rester informé sur toute notre actualité !

L'ÉQUIPE ECPR

